# ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

N°23 NOVEMBRE 2019

Le bulletin du Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues



## Chères Consœurs, Chers Confrères

Le décret d'application de l'article L.4322.1 est enfin publié! Vous pouvez ainsi effectuer le renouvellement des prescriptions médicales d'orthèses plantaires pendant 3 ans, sauf opposition du médecin. Les caisses primaires d'assurance maladie sont aussi maintenant opérationnelles sur ce plan.

Un autre point d'avancée pour notre profession concerne ce même texte de loi relatif à nos compétences, avec la disparition des termes « sans effusion de sang » au profit de « à l'exclusion de toute intervention chirurgicale » (Il reste encore l'article R.4322-1 à modifier en ce sens également).

Comme chaque année, les jeunes diplômés sont venus prêter serment au siège du CIROPP, devant les élus. Ils étaient 213 cette année, 124 l'an passé et 189 en 2017. Le serment prononcé est un rappel des valeurs essentielles de notre code de déontologie, dont ils ont pris connaissance initialement dans leur cursus scolaire. Il s'ensuit généralement un échange entre élus régionaux et ces jeunes professionnels, échange visant à bien préciser le rôle du conseil interrégional de l'Ordre pour encadrer, conseiller et protéger les professionnels dans leur activité.

La réunion interrégionale s'est tenue le 13 juin dernier comme annoncée dans le bulletin précédent. Cette journée enrichissante a été très constructive en présence des élus de notre CIROPP IDF et Outremer, des élus régionaux de Hauts-de-France, des élus nationaux et des trois juristes de l'Ordre national.

La soirée avait été réservée pour pouvoir vous rencontrer, nous avons déploré que peu de pédicures-podologues de notre région se sentent concernés par notre instance et se déplacent. Les quelques professionnels présents semblent avoir apprécié de pouvoir rencontrer et d'échanger avec leurs représentants régionaux ainsi que les membres du bureau national et c'est ce que nous garderons à l'esprit! Bien confraternellement

> Cécile CAZALET-RASKIN Présidente

#### **Téditorial**

**2 Bilan 2018 / Budget** prévisionnel 2020 / Mise à jour régulière de son dossier professionnel: une procédure nécessaire

3 Référencement des pédicures-podologues... / Normes d'accessibilité pour les ERP

4 Les nouvelles structures de santé / Agenda CIROPP

**5** La démarche qualité évolue: N'hésitez plus à vous y engager

6 Rappels / Juridique

7/10 Mouvements du tableau



CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Secrétariat du CIROPP **IDF & OUTRE-MER** 9-11 rue Bargue 75015 PARIS Tél: 01.44.38.55.90 Mail: contact@iledefranceoutremer.ciropp.fr

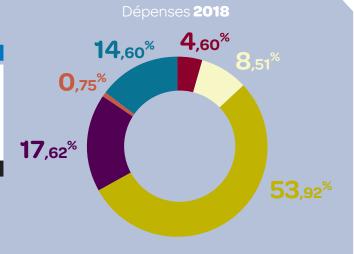
Lundi au vendredi 9h > 17h

Éditeur:

CIROPP IDF & OUTRE-MER Directrice de la publication: Cécile CAZALET-RASKIN Comité de rédaction: Géraldine BARBIER-LESCURE, Cécile CAZALET-RASKIN, Yves LESCURE, Guillaume THOREAU, Jean-Philippe VISEU. Dépôt légal : Novembre 2019 ISSN 1959-0644

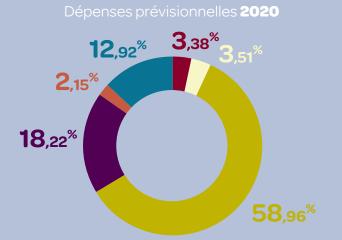
# **Bilan 2018**

DÉPENSES	<b>EN EUROS</b>
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMMUNICATION	12 607
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	23 331
SALAIRES ET CHARGES	147 832
INDEMNITÉS	48 311
DÉPLACEMENTS ET RÉCEPTIONS	2056
LOYERS ET CHARGES	40 040
TOTAL	274 180 €



# **Budget prévisionnel 2020**

DÉPENSES	<b>EN EUROS</b>
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMMUNICATION	10 200
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 600
SALAIRES ET CHARGES	178 000
INDEMNITÉS	55 000
DÉPLACEMENTS ET RÉCEPTIONS	6500
LOYERS ET CHARGES	39 000
TOTAL	301907€



### MISE À JOUR RÉGULIÈRE DE SON DOSSIER PROFESSIONNEL : UNE PROCÉDURE NÉCESSAIRE

L'exercice d'un pédicure-podologue peut évoluer lors d'une modification de son statut ou du mode d'exercice, lors d'un changement de local professionnel, ou encore lors de la réalisation de travaux d'aménagement, ou même avec l'ouverture d'un cabinet secondaire. Le conseil inter régional de l'ordre doit vérifier que chaque professionnel est en règle pour assurer la qualité de ses soins dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité, qu'il possède le matériel nécessaire pour exercer dans les meilleures conditions, et qu'il est bien couvert par une assurance responsabilité en cas de conflit, notamment avec un patient.

L'Ordre, guichet unique, est en lien avec plusieurs des organismes administratifs auxquels les pédicures-podologues ont à faire. C'est pour cela qu'il est indispensable de fournir toute modification de coordonnées professionnelles et personnelles, de transmettre les plans à jour de votre cabinet le cas échéant (respect des normes ERP et des dispositions de l'article R.4322-77du CSP) ainsi que l'attestation de responsabilité civile professionnelle fournie chaque année par votre assureur.

Un manquement dans la mise à jour de ces informations peut avoir des conséquences, comme un possible blocage des remboursements de vos patients par la CPAM voire même une interdiction temporaire d'exercice délivrée par l'ARS.

Ainsi, en respectant continuellement ces obligations de transmission d'informations à votre conseil inter régional, celui-ci pourra remplir pleinement son devoir de conseil et d'assistance.

# Référencement des pédicurespodologues conseillé par des prestataires privés

Notre conseil inter-régional met en garde les pédicures-podologues d'Île de France et d'Outre-mer sur la pratique déloyale de certaines sociétés permettant un référencement sur internet. Annoncer que cela est conforme et en accord avec l'Ordre des Pédicures-Podologues s'avère totalement mensonger.

Notre conseil inter régional met en garde les pédicures-podologues d'Île de France et d'Outre-mer sur la pratique déloyale de certaines sociétés permettant un référencement sur internet. Annoncer que cela est conforme et en accord avec l'Ordre des Pédicures-Podologues s'avère totalement mensonger.

En effet, le référencement payant est contraire aux dispositions des articles R.4322-72 et 73 du code de déontologie. Tout pédicure-podologue signant un contrat avec ce type de société s'expose ainsi à de sanctions disciplinaires. Article 72: «les seules indications qu'un pédicure podologue est autorisé à faire figurer dans les annuaires à usage public, quel qu'en soit le support, sont ses noms, prénoms, adresse postale, numéros de téléphone, télécopie et messagerie électronique. Les sociétés d'exercice en commun de la profession peuvent figurer dans les annuaires dans les mêmes conditions. Toute insertion payante dans un annuaire est considérée comme une publicité et, à ce titre, interdite. [...]»

Article 73: «Toute diffusion, par un pédicure-podologue d'information, directe ou indirecte et par quelque moyen que ce soit, notamment sur un site internet, doit porter sur des données exactes, exhaustives, actualisées et objectives. [...]»

# NORMES D'ACCESSIBILITÉ POUR LES ERP

L'accessibilité pour les établissements recevant du public est à différencier des conditions d'installation propres au pédicurepodologue inscrites dans le CSP en son article R.4322-77.

Les normes d'accessibilité ne relèvent pas du conseil de l'Ordre mais des préfectures.

Les établissements ouverts au public doivent être accessibles aux personnes handicapées. Les établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité doivent déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale. Cette obligation fait suite à la fin du dispositif d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) le 31 mars 2019.

- > Des dérogations à l'accessibilité des lieux sont prévues dans les cas suivants:
- impossibilité technique;
- contraintes liées à la conservation du patrimoine;
- disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en accessibilité et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords (ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement).

Elles doivent être autorisées après avis de la commission départementale consultative de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité.

- > Lorsqu'un établissement est aux normes, le propriétaire doit envoyer une attestation d'accessibilité :
- au préfet de département ;
- à la commission pour l'accessibilité de la commune où est implanté l'établissement.

Dans le cas des ERP de 5° catégorie, une simple attestation sur l'honneur suffit.

# Les nouvelles structures de santé

Avec le projet « ma santé 2022 » annoncée par le Président de la République en septembre 2018, les modes d'exercice libéraux tendent à évoluer. L'exercice pluridisciplinaire ainsi que la coopération entre professionnel sont mis en valeur. L'exercice isolé - c'est-à-dire d'un professionnel de santé seul dans son cabinet – doit devenir l'exception à l'horizon 2022. Les soins de proximité doivent s'organiser au sein de structures d'exercice coordonné comme les maisons ou les centres de santé, dans le cadre de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Il semble donc intéressant de faire un point sur ce type de nouvelles structures :

- > Les maisons de santé sont des structures pluri professionnelles constituées avec des professionnels médicaux, des auxiliaires médicaux ou des pharmaciens. Pour exister, la maison de santé doit avoir comme membre au moins un médecin et un paramédical.
  - Une maison de santé maintient le mode d'exercice libéral. Les professionnels de santé exerçant en leur sein (essentiellement des professionnels libéraux) doivent élaborer un projet de santé attestant de leur exercice coordonné. Il s'agit d'envisager des actions, d'écrire des protocoles autour d'une pathologie et/ ou d'une population donnée.
- > Pour les centres de santé, la différence est que les professionnels de santé sont salariés et tenus de pratiquer le tiers payant.
  - Les centres de santé doivent également élaborer un projet de santé attestant de leur exercice coordonné qu'ils transmettent à l'agence régionale de santé (ARS) en même temps que leur règlement intérieur. Ils sont appelés à conclure avec l'ARS un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, préalablement à tout versement d'une aide financière par l'agence.
- > Regroupant ces structures, et incluant les structures publiques, comme l'hôpital, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) commencent à naître. Contrairement aux maisons de santé, les CPTS n'impliquent pas de regroupement géographique des professionnels dans un même lieu d'exercice. L'objectif est plutôt d'organiser leur activité au quotidien autour d'objectifs partagés.

N'oublions pas que le pédicurepodologue reste soumis à l'article 4322-77, quelle que soit la structure dans laquelle il exerce.

# AGENDA CIROPP JUIN À DÉCEMBRE 2019

14/10

Conseil régional ordinaire

08/07, 09/09
Conseils régionaux extraordinaires

22/06, 09/09, 18/11 Bureau

25/06, 09/07, 24/07, 30/09, 08/11 Commission de conciliation 22/07, 07/10, 4/11, 18/11 Commission éthique et déontologie

15/11 Conférence des présidents de régions

24/06, 16/10, 18/10 **Audiences CDPI** 

14/11

Réunion des trésoriers

25/11

Réunion formation experts pour insuffisance professionnelle

# La démarche qualité évolue : N'hésitez plus à vous y engager

En 2015, l'ONPP initiait sa démarche qualité en pédicurie-podologie. Une action majeure, qui inscrivait notre profession dans une dynamique d'amélioration continue de ses pratiques, saluée à l'époque par Agnès BUZYN, alors présidente de la HAS. 1365 d'entre vous se sont engagés volontairement dans cette première étape et nous les en remercions. Le recul et l'expérience acquise nous permettent aujourd'hui de faire évoluer positivement cette démarche qualité, afin qu'elle puisse se généraliser à l'ensemble des pédicures-podologues.

#### Inscrire notre profession dans une démarche d'amélioration continue

Depuis ses débuts, la démarche qualité répond à la mission de l'Ordre National des Pédicures-Podologues de veiller à la qualité et à la sécurité des soins. Ce programme ambitieux a déjà permis d'agir concrètement en mettant à disposition des recommandations de bonnes pratiques et des « fiches qualité » et en développant un premier questionnaire d'évaluation. Nous devons aujourd'hui aller plus loin et impliquer un maximum de professionnels. C'est pourquoi l'Ordre fait évoluer sa démarche en la rendant plus simple d'accès et en la dotant de nouveaux outils pour donner à tous les pédicures-podologues, les moyens et l'envie de progresser en continu.

Cette nouvelle étape poursuit 7 objectifs :

- Améliorer la qualité de l'exercice des professionnels en cabinet et garantir la sécurité des soins, de manière homogène pour l'ensemble de la profession.
- Permettre au pédicure-podologue d'autoévaluer ses pratiques professionnelles et son installation.
- Contribuer à une meilleure qualité de vie au travail.
- S'inscrire dans une logique d'amélioration continue et acquérir une « culture qualité ».
- Consolider la confiance de ses patients.
- Valoriser notre profession auprès des autres professionnels de santé et la légitimer dans un parcours de soins coordonné.
- Optimiser la transmission de son cabinet.

# > Un nouveau questionnaire d'autoévaluation interactif

Pour soutenir cette nouvelle version de la démarche qualité, l'ONPP a conçu un outil interactif permettant un suivi plus adapté. Sur son espace personnel en ligne, le praticien retrouve désormais le questionnaire d'autoévaluation, réorganisé autour de 9 thèmes. Il couvre les multiples champs de l'exercice professionnel et interroge le pédicure-podologue sous les angles de l'infrastructure de son cabinet, de ses pratiques, de l'hygiène, de la communication ou encore de la sécurité. 15 à 20 minutes maximum sont nécessaires pour le renseigner, en une ou plusieurs fois. En fonction des réponses données, certaines précisions, points d'alertes ou de réglementation pourront être proposés. Enfin, grâce à un code couleur (vert, orange, gris), le pédicure-podologue identifie immédiatement les points à améliorer et peut suivre l'avancée de sa démarche qualité au fil des mois.

Dès que le professionnel a validé son autoévaluation, une analyse est réalisée et consultable ou téléchargeable sur son espace personnel.



#### > Un comité de pilotage à l'écoute des professionnels

En cas de doutes, de questions ou de commentaires, le professionnel peut entrer en contact, via l'outil d'évaluation ou par mail, avec un membre du Comité de pilotage, afin d'obtenir des conseils personnalisés.

Constitué au niveau national, ce comité se compose à ce jour de six membres nommés pour leurs compétences particulières et leur sensibilité à la démarche. Formés à la bonne conduite d'une démarche qualité, ils ont pour mission d'accompagner les professionnels à toutes les étapes du processus.

En plus de leurs conseils personnalisés, une quinzaine de fiches sont mises à la disposition du praticien sous l'onglet démarche qualité du site de l'ONPP, autour de 5 thèmes: l'hygiène, l'infrastructure, la sécurité, le parcours du patient, la qualité et l'amélioration continue.

#### **BON À SAVOIR**

SI VOUS EXERCEZ DANS PLUSIEURS
CABINETS, EN TANT QUE TITULAIRE OU
COLLABORATEUR, VOUS DEVREZ REMPLIR
UN QUESTIONNAIRE POUR CHAQUE
LIEU D'EXERCICE.

Retrouvez plus d'informations sur la démarche qualité en ligne, sur le site de l'ONPP, ainsi que dans votre dernier numéro Repères. N'hésitez plus, lancez-vous dans la démarche qualité en accédant au questionnaire d'autoévaluation via le site www.onpp.fr – Espace pro

# RAPPEL: ARTICLE R.4322-77 DU CODE DE DÉONTOLOGIE



L'article R.4322-77 définit les conditions d'installation du pédicure-podologue avec, pour rappel:

- -une salle d'attente
- -un espace de consultation équipé d'un matériel technique approprié
- -une pièce distincte dédiée à la confection des orthèses.

Ces conditions d'installation constituent un cadre commun à tous les pédicures-podologues, point de départ de la valorisation de notre profession et de son champ de compétence auprès de nos patients qui nous consultent chaque jour.

En effet, l'harmonisation des conditions d'exercice est un des arguments de l'identité de notre profession et de son uniformité. C'est un véritable repère et un gage de crédibilité pour nos patients, permettant l'expression de nos connaissances et de notre savoir-faire dans les meilleures conditions.

Elles permettent, en outre, d'éviter toute confusion avec d'autres professions utilisant parfois le même vocabulaire pour décrire leurs prestations.

La mise en place de ces conditions n'est pas toujours aisée et les instances ordinales sont évidemment conscientes des efforts demandés et fournis par les professionnels qui ne disposaient pas initialement de ces conditions d'exercice.

> A lire (ou relire) aussi: le plateau technique d'un cabinet de pédicuriepodologie https://www.onpp.fr/ communication/publications/ guides-et-recommandations/ recommandations/

### **JURIDIQUE**

## > Décisions de la Chambre Disciplinaire de 1ère Instance

N°	Parties	Plaintes	Infractions	Sanction
18-08	Patient/CIROPP contre Pédicure- Podologue	Suite d'une non-conciliation		Plainte rejetée
18-09	Patient contre Pédicure-Podologue	Suite d'une non-conciliation		Plainte rejetée
18-11	PP/CIROPP contre Pédicure-Podologue	Suite d'une non-conciliation	R.4322-32 R.4322-62 R.4322-63	Interdiction temporaire d'exercer d'une semaine avec sursis

# MOUVEMENTS DU TABLEAU D'AVRIL À OCTOBRE 2019

#### **Nouveaux inscrits**

Nom	Prénom	Code po	ostal Ville	Nom	Prénom	Code po	stal Ville
ALCABELARD	Axel	93 190	LIVRY-GARGAN	CLAUDON	Brice	91 790	BOISSY S/ S <sup>T</sup> YON
ALET	Jordan	93 190	LIVRY-GARGAN	COLPAERT	Thomas	94700	MAISONS ALFORT
ALEXANDRE	Charlyn	94 230	CACHAN	CONGIL	Timothé	95 610	ERAGNY SUR OISE
ALPOLINIO-SILVA	Alexis	92700	COLOMBES	CORNU	Christelle	77 220	TOURNAN EN BRIE
AMAR	Kelly	75 116	PARIS	CRUZOE	Mélissa	93 130	NOISY LE SEC
ANDRE	Emilie	77 450	CONDE STE LIBIAIRE	DA SILVA TAVARES		75 010	PARIS
ANDRE COGNARD	Serah	75 019	PARIS	DANINO	Sarah	91300	MASSY
ANTAO	Claudia	93 800	EPINAY SUR ORGE	DE OLIVEIRA FERREIRA			
ARFI	Emeline	78 680	EPONE		•	78 800	HOUILLES
			MASSY	DESOUZA	Billy	77 188	NOISIEL
ARNAUDO AUBERT	Aurélie	91300 78370	PLAISIR	DEBORDE	Sylvain	91 470	FORGES LES BAINS
AVISSE	Manon	77 420	CHAMPS SUR MARNE	DEFRANCE	Eleonore	78 770	MARCQ
	Caroline		PONTAULT COMBAULT	DELORENZI	Flore	78 240	CHAMBOURCY
BACHIRI	Sophia			DENDALE	Célia		LA VARENNE S <sup>T</sup> HILAIRE
BAGGIARINI	Léo-Paul	92140	CLAMART	DEREGNAUCOURT		75 013	PARIS
BALLOUT	Wissal	91160	MONGJUMEAU		Elisa	77 123	LE VAUDOUE
BAMBA CORREIA	Céline	77 380	COMBS LA VILLE	DESLOGES	Pierre-Antoine		S <sup>T</sup> MANDE
BARRA	Thomas	75 015	PARIS	DIAS DE OLIVEIRA	Marion	91100	CORBEIL ESSONNES
BATTESTI	Sofia	75 012	PARIS	DISLI	Huseyin	94 490	ORMESSON S/ MARNE
BAYON	Aymeric	92120	MONROUGE	DOMAINE	Sylvie	78 540	VERNOUILLET
BAZABAS	Célia	93 110	ROSNY SOUS BOIS	DORMANN	Charlotte		BOULOGNE-BILLANCOURT
BELHASSEN	Helia	95 200	SARCELLES	DUDIT	Maelice	91 760	ITTEVILLE
BENMAMMAR	Wissam	92600	ASNIERES SUR SEINE	DUMOULIN	Paul	92160	ANTONY
BENTAMER	Adel	95 220	HERBLAY	DURCHON	Julien	94 420	LE PLESSIS TREVESE
BERNOT	Cyrille	77 250	MORET S/LOING	EBOUDJI MOBAMBI	Michael	93 700	DRANCY
BERTELOOT	Julie	91 470	LIMOURS	EUDES FLAVIER	Alizée	92300	LEVALLOIS PERRET
BERTOSSI	Kévin	91300	MASSY	FABRIZIO	Anne-Laure	93 220	GAGNY
BIGNON	Guillaume	91530	LE VAL ST GERMAIN	FLORET	Barbara	78 440	ISSOU
BLETON	Mathieu	75 015	PARIS	FRANCART	Coraline	77 160 L	A CHAPELLE ST SUPPLICE
BOISIVON	Quentin	78 120	RAMBOUILLET	GALLONI D'ISTRIA	Marine	75 015	PARIS
BONAN	Claudia	75 015	PARIS	GARDETTE-PENOT	Manon	94160	S <sup>™</sup> MANDE
BONHOURE	Marie	94 220	CHARENTON LE PONT	GHAEMI	Kimia	95 200	SARCELLES
BORNIAMBUC	Florine	78 250	MEULAN EN YVELINES	GOLDBERG	Romain	94100	S <sup>T</sup> MAUR DES FOSSES
BOUARFA	Amel	94190	VILLENEUVE S <sup>T</sup> GEORGES	GORGUET	Marine	78 150	LE CHESNAY
BOUAZA	WENZA	75 020	PARIS	GRANGUILLOT	Florent	92800	PUTEAUX
BOUCARD	Lucille	92200	<b>NEUILLY SUR SEINE</b>	GREGY-GRIBOT	Wendy	94 130	NOGENT S/ MARNE
BOUDIN	Constant	94 290	VILLENEUVE LE ROI	GUILLOU	Antoine	77 400	LAGNY S/ MARNE
BOUGIE	Apoline	92320	CHATILLON	GUITOGER	Quentin	92 210	S <sup>T</sup> CLOUD
BOURDET	Charline	91130	ORANGIS	HAAS	Thomas	75 017	PARIS
BOURGEOIS	Aude	91310	LEUVILLE SUR ORGE	HANSER	Camille	75 011	PARIS
BOUVET	Gwenaelle	95100	ARGENTEUIL	HAYOT-METTOUDI	Sarah	75 017	PARIS
BUCHER	Julien	77 410	S <sup>™</sup> MESMES	HEUZE	Ségolne	78 700	CONFLANS S <sup>™</sup> HONORINE
BULIAN	Léa	94 490	LEBRUN	HOULLE	Benoit	77 123	NOISY S/ ECOLE
BURES	Guillaume	75 011	PARIS	HUBY	Alexandre	77 500	CHELLES
CAILLOL	Clémentine	78 120	RAMBOUILLET	JACOLOT	Morgane	91160	BALLAINVILLIERS
CALVEZ	Antoine	78 280	GUYANCOURT	JEANJEAN	Alexandre	75 011	PARIS
CAMBON	Emma	95160	MONTMORENCY	JOURDAIN	Thibault	77 400	DAMPMART
CANEVY	Clarisse	97 221	CARBET	KAHLOUCHE	Kamilia	94800	VILLEJUIF
CASSADOU-HEUGA		92 250		KARIAN	Anthony	94140	ALFORTVILLE
CAVACO	Bruno	95 870	BEZONS	KHELIFI	Houria	94320	THIAIS
CHANCELLIER	Marion	95 410	GROSLAY	KISSI	Hanaa	77 420	CHAMPS S/ MARNE
CHANSOU	Baptiste	78 510	TRIEL SUR SEINE	KODOK	Christ		FONTENAY AUX ROSES
CHELIH		93 110	ROSNY SOUS BOIS	KURTZEMANN	Thomas	91 410	DOURDAN
	Hadjer						
CHICANIET	Karim	93 200	S <sup>T</sup> DENIS	LACOUSTEY	Quentin	91 850	BOURAY SUR JUINE
CHOPINET	Solenn	97 424	LE PITON S <sup>T</sup> LEU	LAGREVE	Jeremy	77 610	FONTENAY
CHOUNRAMANY	Marina	94700	MAISONS ALFORT	LAMAIGNERE	Jocelin	92110	CLICHY
CLAIN	Severine	92340	BOURG LA REINE	LANGLAIS	Adrien	75 018	PARIS

## Nouveaux inscrits (suite)

Nom	Prénom	Code po	stal Ville
LAPIATE	Tanya	91300	MASSY
LAUGEL	Quentin	78 400	CHATOU
LE MASSON	Pierre-Emmanuel		PARIS
LE QUANS	Agnès	77590	BOIS LE ROI
LE RALEC	Chloé	78 000	VERSAILLES
LE ROUZIC	Quentin	93160	NOISY LE GRAND
LECOLLE	Alice Clélia	92120	MONTROUGE
LEPOUTRE		75 015	PARIS
LEVREY	Hélène	77185	LOGNES
LEWONO-MBALLA		93 420	VILLEPINTE
LIMMOIS	Valencia	92400	COURBEVOIE
LIMON	Laurence	97110	POINTE A PITRE
LONG	ROMAIN	77 450	ESBLY
LORET GUELLEC	Muriel	92200	NEUILLY SUR SEINE
LOUIS	Matthieu	91710	VERT LE PETIT
LUCIENNE	Manon	92300	LEVALLOIS PERRET
LUPINACCI	Mathias	92160	ANTONY
MACAL	Cindy-Ann	97139	ABYMES
MARQUES	Laetitia	78 740	VAUX SUR SEINE
MARTIN	Emeline	94120	FONTENAY SOUS BOIS
MARTIN	Yann	77 250	MORET SUR LOING
MASSON	Lucie	75 005	PARIS
MATHIEUX	Lucie	92 420	VAUCRESSON
MERSILLIAN	Vincent	94700	MAISONS ALFORT
MEYER	Laetitia	75 015	PARIS
MILLOX	Maddi	75 015	PARIS
MIMOUN	Anais	95 410	GROSLAY
MOHAMED	Nassima	77 670	VERNOU LA CELLE S/SEINE
MOINE	Camille	92500	RUEIL MALMAISON
MONTHUS	Emma	91400	ORSAY
MONTIER	Virginie	77 860	<b>QUINCY VOISINS</b>
MONTOYA	Sophie	77169	LE CHATEL
MOREIRAS	Manon	93 270	SEVRAN
MOTAIS DE NARBONNE	Sibylle	91260	JUVISYS/ ORGE
MOTTE	Julien	93160	NOISY LE GRAND
MOUTIER	Flavien	77 400	THORIGNY S/ MARNE
MSIKA	Pauline	92300	LEVALLOIS PERRET
MURRO	Alexia	91 420	MORANGIS
NAVARRO	Thomas	94130	NOGENT S/MARNE
NEGRERIE	Vincent	92330	SCEAUX
NESTORET	Alizée	77 700	MAGNY LE HONGRE
NGUAN	Anita	77340	PONTAULT COMBAULT
NICLOAS	Céline	92120	MONTROUGE
NICOLAS	Gwendal	78 260	ARCHERES
OBERTELLI	François	95160	MONTMORENCY
OCHOA GONZALEZ	,	92230	GENNEVILLIERS
OILVE	Clémentine	95 270	CHAUMONTEL
PANOTIER	Shareen	91630	MAROLLES EN HUREPOIX
PANZO	Sinikka	93 210	S <sup>T</sup> DENIS
PARTONNAUD	Elsa	93 600	AULNAY S/BOIS
PAUME	Gaëlle	93 270	SEVRAN
PECOME	Arnaud	92160	ANTONY
PELLETIER	Alexandre	75 003	PARIS
I LLLLIILK	, lieval in E	/5003	FARIS

Nom	Prénom	Code po	stal Ville
PENICHOU	Flora	91190	GIF S/YVETTE
PERRIER	Charlotte	94360	BRY S/ MARNE
PICTEUR	Johanis	97 419	LA POSSESSION
PINEAU	Julien	95120	ERMONT
PIRES	Sandra	91190	GIF S/YVETTE
PISA	Noémie	92150	SURESNES
PIVOT	Marion	93 150	LE BLANC MESNIL
PLONQUET	Antoine	77 410	CLAYE SOUILLY
PONCELET	Zoé	92140	CLAMART
PREVOT	Antoine	75 015	PARIS
RAMEAU	Delphine	94 240	L'HAY LES ROSES
RECOUPE	Diane	75 006	PARIS
REMBERT	Julie	92130	ISSY LES MOULINEAUX
RINGUENOIRE-MARLOW	Hélène	78 440	PORCHEVILLE
RIO	Vincent	95 800	CERGY
RUEL	Jilian	78 180 N	MONTIGNY LE BRETONNEUX
SALABI	Alisson	95160	MONTMORENCY
SALEM	Anaelle	75 017	PARIS
SARFATI	Salomé	94700	MAISONS ALFORT
SCHNURR	Chloé	92400	COURBEVOIE
SERRA	Justine	78 350	JOUY EN JOSAS
SERY	Caroline	94 250	GENTILLY
SICX	Kelly	93 450	L'ILE S <sup>T</sup> DENIS
	Timothé	75 015	PARIS
STAGNOL	Nicolas	75 015	PARIS
SUCHAIRE	Laetitia	95 410	GROSLAY
SYLLA	Mayeni	92110	CLICHY
SZABO	Constance	94 440	MAROLLES EN BRIE
TACLET	Aurore	91260	JUVISY S/ ORGE
TALBOURDET	Eudes	95180	MENUCOURT
TEODORA-AMARO	Nathalie	91270	VIGNEUX S/ SEINE
TETEVI	Alexis Catherine		VIRY CHATILLON
TEZIER	Pierre-Anh	75 020	PARIS
TIBERE	Anaëlle	75 0 0 5	PARIS
TIGANI	Gioanna	95 330	DOMONT
TINTIN			ROISSY EN BRIE
	Marjorie	77 680	
TISSIER	Léa	75 011	PARIS
TOLODE	Maelle	77 220	FAVIERES
TONDA	Manon	78 200	BOISSY MAUVOISIN
TOUITOU	Laura	93 110	ROSNY S/ BOIS
TRINH	Cao-Thang	92130	ANTONY
TRIPIED	Amélie	77 680	ROISSY EN BRIE
ULMAN	Emilie	94100	S <sup>T</sup> MAUR DES FOSSES
VALENCIA	Megan	91 080	COURCOURONNES
VANBORREN	Hélène	78 390	BOIS D'ARCY
VERODA	Charlotte		VELIZY VILLACOUBLAY
VRON KRYGIER	Laurence	92 000	NANTERRE
WENDLING	To Uyen	95 000	CERGY
WIPPLER	Manon	92130	ISSY LES MOULINEAUX
WROBEL	Alexandre	91190	GIF S/YVETTE
XU	Jean-Jacques	91600	SAVIGNY S/ ORGE
ZENOU	Ilana	75 009	PARIS

## Transferts d'une autre région vers le CIROPP Ile-de-France & Outre-mer (suite)

Nom		Code postal	Ville	Vers CROPP/CIROPP
AUBRY	Violaine	97 460	$S^T$ PAUL	BRETAGNE & ST-PIERRE-ET-MIQUELON
CHEREAU	Thomas	97180	S <sup>TE</sup> ANNE	PACA-CORSE
CLAUDE	Alexandre	93 400	$S^TOUEN$	HAUTS-DE-FRANCE
DOINET	Chloé	92350	LE PLESSIS ROBINSON	CENTRE VAL DE LOIRE
GOURVENEC	Clémence	94340	JOINVILLE LE PONT	BRETAGNE & S <sup>T</sup> -PIERRE-ET-MIQUELON
PERARD	Magane	95120	ERMONT	BRETAGNE & S <sup>T</sup> -PIERRE-ET-MIQUELON
POUTEAUX	Anne	91 150	GIF S/ YVETTE	HAUTS-DE-FRANCE
SERVIERES	Stephane	91160	LONGJUMEAU	OCCITANIE

### Transferts du CIROPP Ile-de-France & Outre-mer vers une autre région

Nom	Prénom	Code postal	Ville	DU CROPP / CIROPP
ANDRE	Floriane	67 200	STRASBOURG	GRAND EST
BELE	Lucie	33 320	EYSINES	NOUVELLE-AQUITAINE
BELHASSEN	Helia	60 180	NOGENT S/OISE	HAUTS DE FRANCE
BERRY	Stephane	33 260	LA TESTE DE BUCH	NOUVELLE-AQUITAINE
BERTOSSI	Kevin	89 600	AUXERRE	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
BONNETAUD	Antoine	1250	CEYZERIAT	AUVERGNE RHONE ALPES
BOUCHE	Cindy	33 260	LA TESTE DE BUCH	NOUVELLE-AQUITAINE
BOUN	Ung	7340	SERRIERES	AUVERGNE RHONE-ALPES
CARB	Wali	21 500	MONTBARD	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
CARNIS	Pauline	28 000	CHARTRES	CENTRE VAL DE LOIRE
CHATILLON	Frederique	65 190	GOUDON	OCCITANIE
CHEDHOMME	Laura	14 000	CAEN	NORMANDIE
CHIPONT	Paul	57190	FLORANGE	GRAND EST
COLPAERT	Thomas	25 000	BESANCON	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
CORNU	Christelle	76 400	FECAMP	NORMANDIE
DEBORDE	Sylvain	40 200	MIMIZAN	NOUVELLE-AQUITAINE
DERCZANSKY	Michel	88140	BULGNEVILLE	GRAND EST
DODIN	Juliette	14 160	DIVES SUR MER	NORMANDIE
DUBOIS	Corentin	87570	RILHAC RANCON	NOUVELLE-AQUITAINE
DURIX	Claire	64340	BOUCAU	NOUVELLE-AQUITAINE
EDMONT	Yvain	24 120	TERRASSON LAVILEDIEU	NOUVELLE-AQUITAINE
EUDES FLAVIER	Alisée	38 000	GRENOBLE	AUVERGNE RHONE-ALPES
GHAEMI	Kimia	50340	LES PIEUX	NORMANDIE
GOURTILLAT	Lise	10 000	TROYES	GRAND EST
GUILLAUME	Clara	45 200	AMILLY	CENTRE VAL DE LOIRE
LEPRON	Lauriane	35 850	GEVEZ	BRETAGNE & S <sup>T</sup> -PIERRE-ET-MIQUELON
LUCAS	Castell	52 000	CHAUMONT	GRAND EST
MALLET	Gwenola	35 700	RENNES	BRETAGNE & S <sup>T</sup> -PIERRE-ET-MIQUELON
MASQUELIER	Fabien	76 800	S <sup>T</sup> ETIENNE DU ROUVRAY	NORMANDIE
MSIKA	Yankel	26 400	CREST	AUVERGNE RHONE-ALPES
PERESSE	Maxime	06 000	NICE	PACA CORSE
PERRET	Patricia	50 555	S <sup>™</sup> WAST	NORMANDIE
POUTEAUX	Anne	28 700	S <sup>T</sup> SYMPHORIEN LE CHÂTEAU	CENTRE VAL DE LOIRE
SAGE	Constance	30 900	NIMES	OCCITANIE
SOARES DE BRITO	Mélisa	62 600	BERCK	HAUTS-DE-FRANCE
SZABO	Constance	70 000	VESOUL	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
TONDOUX	Valentin	56 000	VANNES	BRETAGNE & S <sup>T</sup> -PIERRE-ET-MIQUELON

# ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

#### **Radiations 2019**

Nom	Prénom	Code postal	Ville	DATE DE CESSATION
AMMOUS	Hana	92130	ISSY LES MOULINEAUX	01/11/2018
BARON	Laura	93 110	ROSNY S/BOIS	10/09/2019
BASCO	Aurélie	78 180	MONTIGNY LE BRETONNEUX	13/04/2019
BAUDEQUIN	Sophie	93 700	DRANCY	30/06/2019
BAURES	Madeleine	75 116	PARIS	31/12/2018
BEAUMONT	Jessica	77 410	ANNET S/ MARNE	29/06/2019
BELLOT	Annick	97128	GOYAVE	21/05/2019
BULARD	Thomas	92130	ISSY LES MOULINEAUX	31/08/2019
CELLARIUS	Mathieu	94 310	ORLY	12/05/2019
CHATENAY-RIVAUDAY	Teddy	97110	POINTE A PITRE	31/08/2019
CORBEAU	Loic	78 500	SARTROUVILLE	01/05/2018
DARMON	Laura	75 008	PARIS	18/02/2017
DARRAS	Mathilde	77 700	MAGNY LE HONGRE	30/09/2019
DEGUIL	Romain	78 360	MONTESSON	25/08/2019
DELIVET	Elisabeth	75 015	PARIS	01/07/2019
DEROO	Anthony	97190	GOSIER	01/01/2019
DESAINTJEAN-BAILLY	Elisa	77 123	LEVAUDOUE	15/09/2019
OHUICQ	Mathilde	75 013	PARIS	05/09/2019
OOLOIR	Sarah	93 400	S <sup>T</sup> OUEN	01/01/2019
DURAY	Janine	95 590	PRESLES	12/09/2019
ERNIER	Eloise	77 830	PAMFOU	29/06/2019
ESTUOT	Alice	8310	LEFFINCOURT	01/10/2019
EUILLET	Sandrine	77 131	TOUQUIN	10/02/2012
EUILLET	Jacques	94 000	CRETEIL	31/07/2019
GABORIEAU	Julie	75 020	PARIS	30/06/2019
GAUTHIER	Françoise	75 013	PARIS	31/12/2019
GUILLOUX	Anne-Laure	75 014	PARIS	31/12/2013
HERVIER	Christophe	78 670	VILLERNES	30/06/2019
HOCQUET	Caroline	92160	ANTONY	16/12/2016
VARS	Claude	97 460	S <sup>T</sup> PAUL	31/03/2019
IOUBREL	Roland	77 200	TORCY	31/12/2017
ATCHE	Stephanie	75 013	PARIS	01/08/2019
ADAUGE	Christine	94 240	L'HAY LES ROSES	30/09/2019
ESTRADE	Mireille	94 100	S <sup>T</sup> MAUR DES FOSSES	22/06/2019
ORENZO	Genevieve	95 240	CORMEILLES EN PARISIS	
LUCCIONI		75 O17	PARIS	30/09/2019
	Veronique			21/09/2019
MORISSE LOQUET	Muriel	95 590	NOINTEL	31/12/2018
NOYER	Dominique	92130	ISSY LES MOULINEAUX	31/12/2019
OHAYON	Chantal	92 800	PARIS	18/06/2019
POITEVIN	Celine	75 015	PARIS	01/09/2019
PUECH	Lucie	97 310	KOUROU	01/01/2018
ROLLING	Aude	75 011	PARIS	01/05/2019
SARFATI	Marc	95 350	PISCOP	18/10/2019
SAUVEUR	Marie	95300	PONTOISE	01/01/2019
SCHARTIER	Morgane	75 020	PARIS	02/08/2019
SICARD	Léa	97190	LE GOSIER	26/04/2019
ΓAPIE	Lucette	75 019	PARIS	31/12/2019
TARRON	Clément	94500	CHAMPIGNY S/ SEINE	30/06/2019
TRINE	Laetitia	95 000	CERGY	31/08/2019
/IGNON	Valérie	94 260	FRESNES	17/04/2019
ZEITOUN	Thierry	95 460	EZANVILLE	09/09/2019